

Angéline Couvreur
41 bis avenue du président Wilson
93100 Montreuil
0767446120
angeline.couvreur@gmail.com

Résidence Les Ormes
6-12 avenue Jean Moulin,
93 100 Montreuil

Cabinet Imax Gestion - 11 rue du Marché Saint Honoré, 75001 Paris

Devis N°00052
Date d'émission : 10/01/2022

Durée de validité : 90 jours

Proposition de contrat d'entretien écologique pour l'ensemble de vos espaces verts

L'ensemble des travaux mentionnés ci-dessous sera exécuté autant de fois que nécessaire et au fur et à mesure des besoins du jardin selon les saisons.

Fréquence moyenne de passage : une à deux journées par mois en fonction de la saisonnalité.

1) CONTENU ET MONTANT DU CONTRAT

Le descriptif des activités du contrat est décliné en zone sur le plan topographique figurant en annexe 1 du présent contrat.

| <u>Désignation</u> | <u>Zone concernée</u> | <u>Tarif TTC</u> |
|---|-----------------------|------------------|
| Prairie fleurie (spontanée ou semée) <ul style="list-style-type: none">- Fauchage (une à trois fois par an, en fonction de l'état de la prairie). Les fauches pourront être laissées en place 15 jours, le temps que les graines retombent, puis réutilisation des fauches en paillage. | A | 600,00 € |

| | | |
|--|----------------------|---------------------------------------|
| <p>Taille (en dessous de 3 mètres de hauteur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbres, arbustes haies, plantes grimpantes, vivaces... : taille douce adaptée à chaque espèce en fonction de la saison de fleurissement et du stade de développement, de manière à conserver un aspect naturel des végétaux. - Effleurage des rosiers. | A | 1 450,00 € |
| <p>Entretien des cuvettes et du tuteurage pour les jeunes sujets</p> | A | 250,00 € |
| <p>Désherbage en pied d'arbres, arbustes et massifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limité aux plantes invasives et problématiques - A la main sur les parties engazonnées uniquement | A | 1 400,00 € |
| <p>Traitement des feuilles mortes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ramassage sur les parties engazonnées et stockage - Réorganisation du surplus utilisé en paillage naturel | B A | 600,00 € |
| <p>Concernant les engrais, traitement des maladies, lutte contre les ravageurs (insectes principalement) :</p> <p>Les travaux effectués seront exempts de produits chimiques de synthèse et même les produits biologiques seront limités au strict minimum. Pour favoriser la bonne santé et résistance des végétaux, la clé est un sol vivant. Tous les moyens seront mis en œuvre pour favoriser la bonne santé du sol, notamment via la mise en place de couverts permanents et la réutilisation des « déchets » en paillage. Pour la même raison, le désherbage sera limité au minimum car une plante pousse à l'endroit où le sol en a besoin.</p> | A | 250,00 € |
| <p>Gestion des « déchets » verts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Branchages : broyage et utilisation en paillage (une fois l'an, selon quantités). Il est également possible de faire des haies de Benjes (haies sèches de branchages empilées à l'horizontal dans des piquets de bois – favorable à la biodiversité). - Feuilles mortes, déchets de tonte, petits déchets de taille : réutilisation en paillage. - Poursuite du compost pour les déchets en excès et réutilisation « comme engrais naturel ». - Utilisation éventuelle des déchets des composteurs collectifs en compostage de surface/mulchage, en accord avec la copropriété. - Limitation de l'évacuation des déchets au maximum. | A B B B | 1 450,00 € |
| <p>Chantiers participatifs</p> <p>Possibilité de transformer une partie des interventions d'entretien en journée d'animation de chantiers participatifs avec les habitants, dans la limite de trois journées par an.</p> | | En équivalence avec les autres postes |

| | | |
|--|---------------------------|------------|
| <u>Les travaux définis ci-dessus représente un total de :</u> | | 6 000,00 € |
| Inclusion d'un budget pour la fourniture et l'ajout et le remplacement de plantes : jeunes arbres, arbustes, vivaces, annuelles, graines, bulbes, etc. (comprenant un coût de livraison de 150€). | A' | 500,00 € |
| | Net à payer annuel | 6 500,00 € |

L'entrepreneuse s'engage à coopérer avec le personnel employé par le Syndicat des Copropriétaires et notamment :

- A donner des instructions précises sur l'arrosage des plantes en éprouvant la nécessité.
- Se basant sur l'annexe 1 du présent contrat, donnera également des instructions précises quant à l'organisation du ramassage et stockage des feuilles mortes, dont l'activité sera répartie entre les employés du Syndicat des Copropriétaires (voiries) et l'autoentrepreneur (espaces gazonnés).

Nb1 : le découpage des postes du devis en valeur, sera réajusté si nécessaire, d'ici un an, en fonction de l'expérience d'entretien de la résidence qu'aura acquis l'entrepreneuse.

Nb2 : L'entrepreneuse s'inscrit dans une démarche d'entretien environnemental, visant le respect des végétaux, en fonction de l'avancée des opérations d'entretien et de la saison, le client autant que l'entrepreneuse pourront proposer des aménagements paysagers à divers endroits de la résidence.

HORS CONTRAT :

Ne sont pas compris dans le présent contrat :

- Les travaux d'aménagement conséquents qui dépasseraient le montant du budget « plantes » prévu au contrat.
- Tout matériaux dont nous pourrions avoir besoin au jardin ou au potager (amendement, arrosage, paillage non déjà présent sur site, bois, bambous...), ni les frais d'acheminement de ceux-ci (frais de livraison, visite en pépinière...).
- Les produits de traitement.
- L'arrosage des espaces verts.
- L'élagage des arbres au-delà de 3 mètres de hauteur.
- Le nettoyage des voies, parkings et allées revêtues.

Ces éléments pourront être facturés en sus selon les demandes de la copropriété.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

Toute demande d'intervention supplémentaire fera l'objet d'un devis correspondant.

2) PLAN PREVISIONNEL DES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN

Ce tableau a vocation a donné une idée générale et estimative du déroulé des interventions pour l'entretien annuel des espaces de la copropriété. Mais un jardin se découvre quand on est dedans et je ne saurais très précisément ce qu'il y a à y faire mois par mois qu'une fois que j'y aurais passé une année. Les travaux mentionnés ci-dessous ne seront pas nécessairement exécutés chaque mois, mais il s'agit d'un calendrier prévisionnel des périodes les plus propices aux tâches mentionnées.

| Prévisions du nombre d'interventions par mois | Nombre d'interventions par mois | Type de travaux qui seront amenés à être effectués |
|---|---------------------------------|---|
| Janvier | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...), Semis, Plantation |
| Février | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...) , Semis, Plantation |
| Mars | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...), Semis, Plantation |
| Avril | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...), Semis, Plantation, Désherbage, Effleurage |
| Mai | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...), Semis, Plantation, Désherbage, Effleurage, Binage |
| Juin | 1 ou 2 | Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...), Désherbage, Effleurage, Binage |
| Juillet | 1 ou 2 | Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...), Désherbage, Effleurage, Binage |
| Août | 0 | - |
| Septembre | 1 ou 2 | Semis, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...) Plantation |
| Octobre | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...)Plantation |
| Novembre | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...)Plantation, |
| Décembre | 1 ou 2 | Taille, Gestion des matières (déchets verts, compost, branchage,...), Plantation, Ramassage des feuilles mortes (préférablement une fois que tout est tombé). |
| Nombre d'interventions | Entre 11 et 22 | |

3) DUREE DU CONTRAT

Ce contrat est conclu pour une année. Il est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Il pourra être résilié à la volonté de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois.

4) SOUS TRAITANCE

Le contrat sera principalement exécuté par la prestataire nommée au contrat. Le recours à la sous-traitance est envisageable.

5) MODALITES DE PAIEMENT

Le montant forfaitaire est payable mensuellement, y compris pour les mois où il n'y aura pas d'intervention (août).

6) FORMULE DE REVISION :

En cas de reconduction, la formule suivante sera applicable au prix du présent contrat par période annuelle :

$$V = 0,15 + 0,85 * EV4/EV4'$$

EV4 : Valeur de l'index 'Travaux entretien espaces verts au 1er janvier de l'année d'exécution

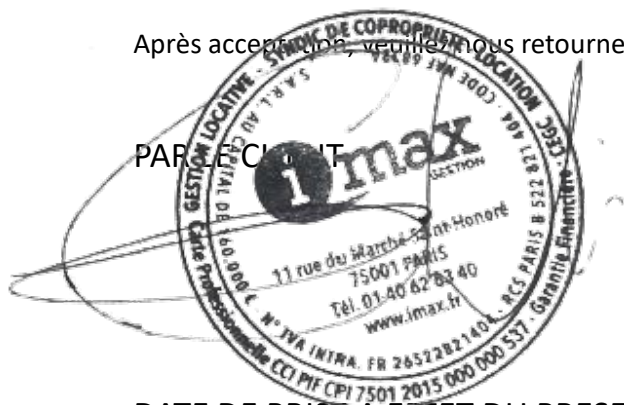
EV4' : Valeur de cet index le 1er janvier.

Ces index sont ceux publiés par le Ministère de l'Équipement et reprise dans le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment à la rubrique :

- « Valeur des paramètres, indices et index du supplément « Formules de révision ».

Après acceptation, veuillez nous retourner un exemplaire signé.

PAR LE CLIENT



PAR LA PRESTATAIRE

Angéline Couvreur

DATE DE PRISE À EFFET DU PRESENT CONTRAT : **le 23 MAI 2022**

ANNEXES

1) Ce contrat concerne tous les espaces verts de la copropriété, tels que représentés sur ce plan en vert.



Illustration 1: Plan des espaces extérieurs de la copropriété

2) Explications sur la haie de Benjes

Extrait du site « jardiner-autrement » 1:

« Dès son implantation dans le jardin individuel ou collectif, (cette haie) va servir de havre pour la biodiversité locale, de brise-vent pour les cultures et de réservoir à matière organique. À terme, une véritable haie vive s'établira et prospérera.

Les haies de Benjes tirent leur nom de leur créateur Herman Benjes, un écologue allemand (1937-2007) qui a mis au point cette technique à la fin des années 80. Elle consiste à entasser des branchages de bois mort, des racines, des rameaux à l'horizontal entre des piquets en bois ou en métal jusqu'à un mètre de hauteur. Certes, ce type d'aménagement demande un peu d'effort au moment de la construction, mais il remplira bon nombre de rôles ensuite.

L'idée d'Herman Benjes est de créer les conditions propices à l'établissement d'une haie variée naturellement constituée d'essences locales. Il faudra par contre être patient le temps que la haie se mette en place ».



¹<https://www.jardiner-autrement.fr/construction-dune-haie-de-benjes/>